



14ème législature

Question N° : 95825	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >enseignants	Analyse > formation.
Question publiée au JO le : 17/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des enseignants à la détection des troubles de l'apprentissage et à l'accompagnement des élèves concernés. Ces troubles revêtent diverses formes et peuvent être limités à une fonction spécifique comme le langage, la lecture, la mémoire, le calcul, ou affecter plusieurs de ces domaines. Dans la plupart des cas ils peuvent désormais être détectés tôt et être accompagnés par des méthodes d'enseignement spécifiques qui permettent aux élèves de suivre leur scolarité dans de meilleures conditions, d'obtenir de meilleurs résultats et parfois même de surmonter totalement leur difficulté. Aussi, elle souhaiterait que la ministre puisse lui préciser la manière dont les enseignants sont formés à la détection de ces troubles de l'apprentissage et savoir si un accompagnement spécifique est prévu pour les aider à adapter leur pédagogie en fonction des besoins des élèves concernés.